

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'ÉCHO DU CABINET DE LECTURE PAROISSIAL

## JOURNAL DES FAMILLES.

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois,  
par livraison de 16 pages.

Pour Abonnement et prime, un An \$1.00.  
Bureaux à Montréal, 4, Rue St. Vincent.

SOMMAIRE. — Chronique. — Nouvelles Religieuses. — Jeanne-Marie, IX; Les pauvres gens, (suite) par Navary. — Le Léonidas Canadien le Colonel C. M. de Salaberry, C. R. — Discours de M. Désaulniers. — Samuel Champlain, fondateur de Québec 1608, par M. Paul Stevens. — A quoi sert la confession ?

Nous essayerons cependant de le reproduire aussi fidèlement qu'il nous sera possible dans notre numéro du 15. Aujourd'hui, nous nous bornerons à mettre sous les yeux de nos lecteurs la charmante anecdote par laquelle M. Désaulniers a débuté.

### Avis aux abonnés de l'Echo.

La Direction de l'Echo envoie avec le présent numéro la première PRIME offerte aux abonnés qui ont payé d'avance. C'est le portrait du guerrier Canadien, M. C. de Salaberry, le héros de Châteauguay. Nous sommes heureux de pouvoir dire que la grande majorité de nos lecteurs s'est empressée de payer le montant de leur abonnement, afin de recevoir cette prime. Plusieurs autres nous ont demandé d'étendre un peu le temps pour le paiement de leur abonnement, voulant eux aussi, se procurer la galerie nationale que nous allons publier. Nous nous rendons avec plaisir à leur demande, leur accordant jusqu'au 1er avril prochain. Nous espérons qu'ils prendront acte de notre bonne volonté et s'empresseront d'étendre le plus possible, parmi leurs amis, la circulation du *Journal des Familles*, l'Echo.

Ces séances du *Cabinet de Lecture*, grâce au zèle toujours actif de M. Desmazures, promettent d'être aussi variées que fréquentes. La littérature contemporaine sera, mardi prochain, parfaitement appréciée par le talent supérieur de M. l'abbé Lamarche, de l'Evêché; et le major Rondot, qui a longtemps combattu pour l'indépendance du drapeau confédéré, nous entretiendra sur les événements qui se sont succédés jusqu'à ce jour. Que nos lecteurs n'oublient pas de se rendre à une soirée qui promet tant d'intérêt pour le cœur et pour l'intelligence.

### CHRONIQUE.

SOMMAIRE. — Le Cabinet de Lecture. — Affaires Canadiennes. — La paix aux États-Unis. — Mexique. — Le jour de l'an aux Tuileries. —

Le *Cabinet de Lecture* a ouvert ses séances avec beaucoup d'éclat : M. Alphonse Desjardins, président du *Cercle Littéraire* a fait le discours d'introduction ; il a su intéresser vivement son auditoire par des aperçus habiles et spirituels. Nous publierons ce discours dans notre prochain numéro.

Le Rév. Messire Désaulniers est venu reprendre la suite de son cours de philosophie si brillamment commencé l'hiver dernier. St. Thomas et les Pères de l'Église ont trouvé en lui un éloquent interprète. Le travail du savant professeur échappe à l'analyse ; il faudrait le lire en entier, pour en admirer l'ensemble et en saisir toutes les beautés.

La session parlementaire est ouverte depuis le 19 janvier, dans la vieille capitale des Canadas. Après les discussions violentes des journalistes et des assemblées populaires, on devait s'attendre à une tempête au sein des communes. Le discours du trône a été reçu en silence, et nos députés lui ont répondu de même. Ils ont suivi, en cela, la coutume des Communes d'Angleterre, qui ne discutent jamais l'adresse en réponse à la harangue royale. C'est un grand pas fait vers les sains principes du gouvernement constitutionnel, et une grande économie des deniers publics.

M. Lincoln avait autorisé M. Blair à offrir la branche d'olivier à M. Davis ; mais rendu à Richmond, M. Blair a appris de la bouche même du Président de la Confédération que tout compromis entre les deux gouvernements était impossible, et que la seule chance de mettre fin aux calamités de la guerre, était de reconnaître hautement l'indépendance du Sud avec ses institutions. L'or, qui le 25 était à 205, est monté le lendemain à 217, quand le public eut appris, par la voix de la presse, l'insuccès de la mission de M. Blair.

On doit donc s'attendre à de nouveaux combats ; l'épée seule peut désormais trancher la question ;

l'indépendance suivra la loi commune, elle devra germer dans le rang des héros avant d'être saluée et acclamée par les vieilles puissances.

Le sort des maraudeurs de St. Albans vient d'être, pour ainsi dire fixée par la décision des juges de la Cour Supérieure à Toronto, dans l'affaire de Berley. Tout a été prouvé au souhait de l'avocat du prisonnier; Berley était bien un officier de l'armée de la Confédération. Cependant, malgré ses droits de belligèrent, malgré la loi sacrée d'asile sous le drapeau britannique, quatre juges ont décidé son extradition aux autorités américaines. On attend avec impatience la décision que M. le juge Smith doit bientôt rendre dans l'affaire des *raiders* de St. Albans.

Voilà pourquoi Maximilien ne laissera point le Mexique, de longtemps. Nous craignons plus, pour lui, le poignard de l'assassin que les balles des armées du Nord. L'impératrice qui, par sa beauté et l'influence de ses vertus, vaut autant qu'une armée à son auguste époux, a failli tomber victime d'un guet-apens: des mains criminelles ont commis un assassinat sur sa personne. Espérons que la Providence conservera des jours aussi précieux. Nos lecteurs trouveront dans les *Nouvelles Religieuses* les circonstances de ce crime épouvantable.

On attendait en Europe, avec une certaine impatience, les réceptions du jour de l'an pour savoir la pensée du Souverain de la France sur la situation de l'Europe et les derniers événements dont la presse s'est occupée. Ces paroles descendues du Trône ont eu le double avantage de confirmer l'opinion publique dans ses prévisions en faveur de la paix, et d'exprimer, du moins implicitement, la manière de voir du gouvernement impérial sur l'Encyclique.

### NOUVELLES RELIGIEUSES.

\*\* Une intéressante cérémonie, religieuse et littéraire tout à la fois, a eu lieu le 19 Janvier au Collège de l'Assomption. Il s'agissait de la consécration de l'autel donné par les prêtres, anciens élèves de cette florissante Institution. Mgr. Farrell, Evêque de Hamilton, officiait. Deux anciens élèves du Collège, M. Adolphe Dupuis, de Ste. Anne de la Pérade (diocèse des Trois-Rivières, et M. Tranchemontagne du Séminaire de St. Sulpice, faisaient diacre et sous-diacre pour la consécration. Remplissaient ces fonctions à la messe pontificale, M. S. Théberge, curé de St. Augustin et M. Charlebois, représentant du collège de Ste. Thérèse, qui sans être élève de la maison, avait cependant été choisi pour diacre afin de représenter l'union qui règne entre les différentes maisons d'éducation. M. l'Administrateur du diocèse de Montréal avait voulu que l'Evêché fut représenté à cette fête si ecclésiastique, par un membre du Chapitre, et M. Plamondon, qui avait pu

s'y rendre avec M. Edmond Morcau, chapelain de l'Evêché et ancien élève du collège de l'Assomption, agissant comme prêtre-assistant, pendant que ce dernier remplissait le rôle de maître des cérémonies.

Après la consécration de l'autel, M. J. B. Labelle, curé de Repentigny, fit un discours très-pathétique et très-éloquent dans lequel il fit plusieurs fois allusion à M. le Dr. Meilleur à qui le pays en général, et le collège de l'Assomption en particulier, doivent tant. Ces éloges furent répétés dans la séance de l'après-midi par M. Christin, élève de Rhétorique, qui fit un charmant discours d'ouverture, et par M. Baratta, le digne Supérieur, qui fit l'historique du don de l'autel en marbre qu'on avait consacré.

La séance de l'après-midi fut consacrée à la représentation des "*Anciens Canadiens*" de M. Philippe de Gaspé.

Mgr. Farrell félicita les élèves et les exhorta à persévérer toujours dans la bonne voie qu'ils suivent sous la direction de leurs dignes maîtres.

M. le Dr. Meilleur fit aussi un discours plein de ce patriotisme, que sa parole, ardente et convaincue, sait y répandre dans tous les cœurs.

Nous ne devons pas omettre de mentionner qu'une belle musique imitée des Montagnards, sous la direction de M. Bédard, a agréablement récréé les nombreux assistants.

Cet autel, qui orne si bien la magnifique chapelle du collège, a coûté \$500 et est l'œuvre d'un jeune artiste italien, M. Solla, récemment arrivé en Canada.

\*\* Mgr. Horan, Evêque de Kingston, est parti pour Rome.

\*\* Le diocèse de Montréal vient de perdre un prêtre plein de zèle dans la personne de M. Isaïe Sauvé, décédé le 25 janvier, à l'âge de 32 ans et à sa cinquième année de prêtrise. Quand la mort l'a frappé, il demeurait à la paroisse de St. Vincent de Paul. M. Sauvé était membre de la société d'une messe.

\*\* Une lettre du Fort Vancouver nous donne les détails suivants sur le malheur qui vient d'éprouver encore une fois les secours de charité établies dans cette mission :

Le 18 novembre, vers cinq heures de l'après-midi, une aile de l'hospice des aliénés, est devenue la proie des flammes. Grâce au sapin résineux dont toutes les maisons de Vancouver sont construites, dans quelques minutes seulement, toute l'aile depuis le bas jusqu'au haut, devint un brasier ardent et inabordable: et malgré les efforts surhumains de plusieurs personnes, deux malheureuses jeunes filles l'une de dix ans, et l'autre de douze ans, qui y étaient enfermées, ne pouvant être laissées libre avec les autres aliénées à cause de leur état, périrent dans les flammes. La bâtisse principale fut sauvée, mais ce ne fut qu'avec la plus grande peine que l'on put parvenir à empêcher le feu de s'y précipiter, ce que l'on fit en démolissant les constructions qui la réunissait à la partie incendiée. Quand le feu fut éteint, on retira des ruines les restes calcinés et encore fumants des deux infortunées victimes.

\*\* Sa majesté l'Impératrice du Mexique est tombée dans une ambuscade, en revenant d'une soirée, et sans

le dévouement de sa garde, un crime épouvantable aurait été commis. L'ange qui veille à la résurrection sociale du Nouvel-empire a sans doute couvert de ses ailes la femme auguste qui préside à cette résurrection.

## JEANNE-MARIE.

(Suite.)

### IX

#### LES PAUVRES GENS.

Le président s'adressant à Méline chez qui s'était retirée Jeanne-Marie avec ses deux enfants :

— Quel est votre état ?

— Menuisier.

— Et comment se fait-il... ?

— Ah ! voilà, monsieur, c'est bien simple... Je travaille à la gare... Ma journée finie, j'allais rentrer chez moi... Je vois cette jeune femme qui semblait toute interdite et dépaycée... Je lui demande si je peux lui être utile ; elle me prie de lui indiquer une auberge. Je vois tout de suite qu'elle a un grand chagrin, et je me fais scrupule de l'envoyer, elle et ses innocents dans une auberge banale ; je lui demande si elle veut venir chez nous...

— Et votre femme...

— Ma femme l'a reçue comme une sœur... Je connais Suzette, et je savais qu'elle me remerciait... Ce matin, comme la Jeanne-Marie n'osait point se présenter devant vous, monsieur, j'ai manqué ma demi-journée, voilà tout...

— Oui, n'est-ce pas, et vous trouvez ce que vous avez fait tout simple.

— Certainement, monsieur.

— Bien ! bien ! voilà une permission pour aujourd'hui et une autorisation pour entrer trois fois par semaine, plus que je ne fais pour personne... Puis Jeanne-Marie donnera cette lettre au gardien chef...

La fermière s'avança en chancelant.

— Vous êtes bon, monsieur, dit-elle, vous êtes bien bon.

— Moi ! bon ? J'accompli mon devoir, rien que mon devoir.

— Le devoir, oui, monsieur, le voilà, répondit l'ouvrier en désignant la permission de visites ; mais la bonté, c'est ça, la lettre au gardien chef...

Le magistrat rougit.

— Votre nom ? demanda-t-il à l'ouvrier.

— Méline Lebau.

— Je ne l'oublierai pas, allez !

Les petits enfants balbutièrent un mot inintelligible, envoyant des baisers au président qui se replongea brusquement dans le travail qu'il avait interrompu pour recevoir Jeanne-Marie.

Comme la fermière allait sortir, elle vit accourir vers elle deux enfants chargés de gâteaux et de jouets.

Ils se dressèrent sur leurs petits pieds et dirent en souriant à Jeanne-Marie :

— Tiens ! pour tes petits enfants ; mamam a dit...

Ils sont jolis, tes enfants, bien jolis ! tu devrais nous les laisser embrasser.

Et les anges qu'Aurélié envoyait vers les enfants de Jeanne-Marie mirent de gros baisers sur les joues fraîches des innocents.

La fermière éclata en sanglots.

— Voyons, Jeanne-Marie, dit Méline, vous perdez donc tout courage ?

— Non, répondit-elle, mais la bonté que je trouve tout autour de moi me fend le cœur.

— Lazare vous attend, Jeanne-Marie.

Ce mot galvanisa la pauvre femme ; elle reprit ses enfants dans ses bras, et sortit suivie de Méline qui se sentait presque aussi ému que la fermière elle-même.

Le trajet se fit rapidement entre la maison de M. de Kerderec, qui demeurait rue Duguesclin, et la prison où Lazare attendait sa femme, comme Habacuc devait implorer la visite de l'ange.

Quand Jeanne-Marie traversa les grandes cours, examina ces lourdes grilles, ces murs élevés, ces fenêtres grillagées, tout cet appareil de sentinelles, de fers, de scellements, de gendarmerie, elle eut tout son pauvre cœur brisé d'angoisses.

La justice prenait autour d'elle des formes plus précises, plus arrêtées, plus redoutables. Il sembla à Jeanne-Marie que, de ce jour seulement, son mari se trouvait réellement accusé. Les récits qu'elle avait entendus faire du régime des anciennes galeries, des châtiments effroyables endurés par les criminels, des tortures subies, des cachots souterrains dans lesquels le coupable enseveli ne devait voir qu'une tombe, l'épouvantèrent d'autant plus que son ignorance ne lui permettait point de faire la distinction des lieux et des époques.

Elle se demanda si les quelques jours passés depuis qu'elle n'avait vu Lazare ne l'avaient point rendu méconnaissable. Le temps qui s'écoula entre la présentation de sa lettre et le départ du gardien chargé d'aller chercher Lazare et de l'amener au parloir, lui parut un siècle.

Elle restait debout au milieu de la grande pièce largement éclairée, prête à voler dans les bras de son pauvre martyr. Tous les pas qu'elle entendait la faisaient tressaillir, le bruit des clefs lui arrivait au cœur ; enfin, la porte s'ouvrit, et d'un bond Lazare arriva jusqu'à elle pour la recevoir défaillante sur son cœur brisé.

Ils furent longtemps avant de pouvoir se parler.

Ils se regardaient à travers leurs larmes... leurs lèvres effleuraient tour à tour le front des enfants. Les acclamations, les soupirs et les sanglots se confondaient... Leur joie de se revoir absorbait la douleur qui les tuait loin l'un de l'autre... Ce ne fut qu'après le libre épanchement de leurs pleurs qu'ils échangèrent des questions avides, des réponses incomplètes. Ils revenaient sans cesse sur les mêmes sujets, sans jamais les épuiser. Leur âme débordait d'attendrissement.

Enfin Jeanne-Marie raconta sa visite à l'abbé Deschamps, la bonté que M<sup>re</sup> Scolastique lui avait témoignée, et l'offre spontanée faite par M. Bernard.

— Cela me semble de bon augure d'être défendu par le neveu du curé de notre paroisse, dit Lazare... Il y mettra plus de cœur que des étrangers, et c'est une obligation de toute la vie que j'aurai à ce courageux jeune homme.

— Il restera encore une semaine à Sainte-Marie, afin d'étudier le pays, de questionner les gens, d'apprendre

le nom de ceux qu'il doit appeler en témoignage... Il devait passer ses vacances tout entières à chasser gaiement, mais ses vacances seront toutes pour nous, car il arrivera à Rennes aussitôt qu'il aura préparé son enquête.

— Et toi, Jeanne-Marie ?

— Moi, je suis installée chez du brave monde... la femme de Méline me plaint et choie mes enfants... Je demeure près, tout près... et tous les deux jours je te verrai...

— Mais là-bas, la ferme ?...

— Le curé y a pourvu même... au dernier prône, il n'a été question que de toi, mon pauvre Lazare... car il faut te dire pour ta consolation que l'on croit à ton innocence dans le pays... et les gens de Sainte-Marie feront le labour et les semailles, en attendant que tu rentres au Grand-Moutier...

— Les enfants ne seront pas ruinés, tant mieux !

— Les enfants ! ni moi, ni toi-même, Lazare ! car maintenant le courage me revient en te voyant. Cela ne se peut pas qu'un innocent périsse, et la salle des assises n'est pas un abattoir ! M. Bernard m'a l'air de parler fièrement, et d'avoir, en plus que son beau langage, un cœur qui se donne à ceux qui l'écoutent... C'est donc de la patience encore qu'il te faut... dans une semaine tu t'entendras avec lui, tu lui expliqueras ce qui s'est passé à la foire entre toi et Claude, et il te tirera de ce piège à loup, mon pauvre homme, et tu croiras seulement, après, avoir fait un mauvais rêve... Mais je te parle de tout cela, et si je te vois, tu dois cependant en remercier le brave compagnon qui m'a conduite chez le magistrat... Allons, Lazare, serre la main de Méline dont la femme est si bonne pour moi...

Lazare reçut l'accolade spontanée de l'ouvrier.

— Merci, dit-il, vous la consolez, elle en a grand besoin.

— Et nous la consolons jusqu'au jour où elle sera heureuse et n'aura plus besoin que d'être aimée...

Jeanne-Marie fit un récit rapide de son arrivée à Rennes, de son embarras, de la complaisance du menuisier, et de l'accueil qu'elle avait trouvé chez sa femme.

Le paysan lui témoigna d'une façon énergique et simple sa gratitude, et l'heure s'écoula avant que Lazare et Jeanne-Marie eussent achevé leur double confidence.

Le gardien chef interrompit l'entretien en venant avertir l'accusé qu'il devait rentrer au préau.

Alors Jeanne-Marie tira la lettre du magistrat et la lui remit. La figure du gardien s'éclaira.

— C'est bien, dit-il en plaçant la lettre dans sa poche, on y aura égard.

Jeanne-Marie lui donna soixante francs pour Lazare.

— M<sup>me</sup> Scolastique m'en a confié deux cents, dit-elle, il ne faut pas que tu te privés en rien.

Lazare n'osa refuser, mais il se promit bien de ne point toucher à ces trois louis, et il quitta sa femme en lui rappelant sa promesse de venir le surlendemain.

Un instant après il rentra dans le préau, où criaient et gesticulaient la Limace et Ronge-Maille, et Jeanne-Marie passait le seuil de l'hospitalière maison du menuisier.

## X.

## LE COURS DE LA JUSTICE.

Certes, s'il est une législation protectrice des individus sur lesquels plane le soupçon, c'est celle qui organisa les cours d'assises sur de larges bases, et régla par quelles filières sagement lentes et préparées passeraient les affaires dont la justice avait à connaître.

Mais si l'on emploie tous les moyens humainement possibles pour empêcher les juges d'errer dans leur décision, il faut convenir qu'il est une peine atroce infligée en France à tout prévenu et à tout inculpé, celle de la prison préventive.

Il est des inculpés dont l'arrestation n'est pas nécessaire à la sécurité publique, et auxquels on pourrait ne pas imposer une aggravation de peine qui ressemble à un châtiment injuste, s'il est ensuite déclaré innocent. En matière de délit surtout, on doit répéter le mot de Tronchet : " La justice doit être forte, sans doute ; mais il n'est pas moins nécessaire que la force soit juste. "

Par quelle série de douleurs, par quelles phases diverses d'incertitudes passe le malheureux sur lequel vient à planer subitement un soupçon. Il se livre à toutes les espérances, il s'accroche à toutes les branches, il attend son salut de chacune des démarches faites. Il s'imagine que son innocence doit jaillir de tous les interrogatoires.

Son premier espoir repose sur le renvoi de la plainte, lorsque le juge d'instruction a soumis les faits à la chambre du conseil.

De l'inculpation à l'accusation il existe une distance énorme, qui n'est franchie qu'après mille angoisses.

Le décret de mise en prévention est déjà une sorte d'accusation directe ; c'est une criminalité probable, formulée par la décision des juges réunis.

Une information sérieuse, minutieuse, le précède ; un réquisitoire est prononcé ; c'est une suspicion désormais légale, un arrêt imposé à l'opinion publique.

De ce moment l'homme à qui un crime est imputé est accusé. Mais les chambres de conseil et d'accusation offrent à beaucoup de sérieuses garanties ; les ordonnances de non lieu ne sont pas rares ; s'il ne s'élève pas contre l'auteur présumé du méfait, quelle qu'en soit la qualification, des charges suffisantes pour faire passer l'inculpé à la condition de *prévenu*, il est rendu à la liberté. Si, au contraire, il est reconnu par le conseil, après lecture faite du rapport émanant du juge d'instruction, que le fait est de nature à être puni de *peines afflictives et infamantes*, et que la prévention contre l'inculpé est suffisamment établie, les pièces de l'instruction, le procès-verbal constatant le délit, les pièces de conviction sont transmises par le procureur impérial au procureur général ; c'est alors la chambre impériale qui décrète d'accusation par un jugement porté sur le *prévenu*, qui dès lors devient un *accusé*.

C'est pour s'occuper régulièrement et sans préjudice pour les malheureux atteints par la prévention qu'une section de la cour impériale spécialement formée à cet effet, est tenue de se réunir, au moins une fois par semaine, pour entendre le rapport du procureur général, et statuer sur ses réquisitions.

Il s'agit, on le voit, jusqu'à ce moment, d'un tribunal

véritable dont l'intégrité, la science, l'indépendance garantissent les arrêts. Lorsque ce tribunal ayant délibéré trouve des charges suffisantes pour motiver une mise en accusation, elle ordonne le renvoi du prévenu devant les assises,

Ainsi Lazare, de même que tous les auteurs d'un méfait passible de l'application des lois, franchit les trois funèbres degrés désignés par ces noms : l'*inculpation*, la *prévention*, l'*accusation*.

A chacun d'eux, il voyait s'élever davantage l'échafaudage de preuves sous lequel il pouvait tomber écrasé.

Tout en le rassurant, ces sages mesures l'effrayaient.

Les charges accumulées contre lui devenaient d'autant plus redoutables que l'on prenait des précautions plus grandes pour éviter une erreur funeste. Il se sentait positivement, absolument fatalisé sous le coup de la justice humaine, bien qu'il sentît que son âme innocente ne relevât que de la justice de Dieu.

Quels déchirements, quelles tortures éprouvait cet honnête homme, sous le coup des atteintes mortelles d'une accusation imméritée ! Le matin du jour où le juge d'instruction l'interrogea au Grand-Moutier, il crut que son innocence jaillirait subitement de ses réponses.

Quand il vit qu'on le gardait à vue, puis, qu'on l'enfermait, il se sentit tout troublé.

Le voyage de Redon à Rennes acheva de l'abattre.

La vie de la prison, le voisinage des mécréants qui l'entouraient, des moutons qui s'efforçaient de lui arracher des aveux, les visites qu'on lui faisait pour le surprendre, les insinuations de la Limace, les perfides conseils de Ronge-Maille, la langue de l'argot hurlée à ses oreilles, les projets d'avenir faits sans scrupule devant lui, décourageaient, affligeaient et tourmentaient son âme.

Il se trouvait le jour, la nuit, dans le dortoir comme dans le préau, entouré de misérables pour lesquels la paresse et l'insouciance avaient été les deux routes menant au vol qualifié.

La Limace commença ainsi. D'abord vaurien, il était devenu vagabond. Sa physionomie était cynique, et cependant intelligente. La paresse alourdissait ses membres, et l'on devinait l'activité dans son esprit.

Sa loquacité tenait de celle du charlatan, qu'il s'amusaient jadis à suivre sur les places publiques, dont il retournait les calembourgs, dont il répétait les lazzi et copiait les gestes.

Enfant il avait fui la maison paternelle ; plus tard il quitta son maître d'apprentissage. Il aimait le bruit, le mouvement, les cafés où l'on crie à tue-tête, les cabarets où l'on se jette des bouteilles, les endroits où l'on se rassemble. Il était né émeutier, par le seul fait qu'il eût souhaité avoir ses poches pleines d'argent, sans jamais manier un outil. Plutôt que de travailler, il couchait dans les bouges, mendiait, exploitait la crédulité des bonnes âmes, dupait la charité, mettait en œuvre ses prétendues industries, insouciant du lendemain, ne sachant plus s'il avait une conscience, ne faisant jamais la distinction du bien d'autrui d'avec le sien, quand il pouvait s'approprier de quelque chose. Doué d'une vue de lynx, d'une patience habile, se traînant partout, se faufilant par toutes les ouvertures, racontant ses tours avec une simplicité effrayante, et calculant froidement qu'il pouvait s'attendre au maximum de la peine, la Limace s'était attaché à Lazare.

Ronge-Maille était d'une nature tout autrement perverse que la Limace. Il commettait des crimes nom-

breux, les avouait, échappait à l'expiation le plus souvent qu'il pouvait, mais répugnait cependant moins que la Limace. Une certaine franchise de regard faisait un peu oublier son front déprimé et ses mouvements de tête félins et bas. Sa gaieté semblait plus vraie que celle de la Limace ; accoutumé à régner à la prison commune comme au bagne, il n'avait pas tardé à prendre sa place dans la prison de Rennes.

Il témoignait à Lazare une brutale amitié. On eût dit qu'il se serait parfois trouvé heureux de lui rendre service, ce qui ne l'empêchait pas de rire en répétant que le fermier était innocent, car Ronge-Maille ne croyait à l'innocence de personne. Son existence individuelle lui faisait mettre en doute l'honnêteté de toutes les vies.

Et pourtant, quand Lazare s'éloignait pour songer seul, la tête baissée, comme s'il eût compté les pavés de la cour, Ronge-Maille empêcha qu'on vint troubler cette triste rêverie. Toute pitié n'était pas morte en lui : il comprenait que celui qui subit une première condamnation est plus ému que l'homme qui s'est évadé trois fois du bagne, et qui se met à rire quand on lui désigne un avocat d'office.

— Il n'est pas formé ! disait-il à ses camarades ; mais que seulement on ne le fauche pas et qu'il parte avec la même chaîne que moi, et vous le verrez, avant dix ans, ayant gentiment sauté par-dessus les murs, et *chourinant* sa besogne tout aussi bien qu'un autre. Ce qui faisait peut-être plus souffrir le pauvre Lazare que l'emprisonnement en lui-même, c'était justement cette vie forcée, quotidienne, de toutes les heures, avec des hommes profondément pervers. Le dégoût l'éloignait d'eux ; ils le comprenaient et redoublaient leurs ignobles discours, leurs avances, leurs persécutions.

Lazare tentait-il de se réfugier dans le cher souvenir de sa femme, un horrible couplet, une phrase épouvantable le rejetaient dans le présent. Il tremblait lui-même que le souffle empesté de ces haleines immondes, que les confidences de ces vies exécrables, que les conseils pernicieux ne vissent à troubler son cœur épuisé, sa raison ébranlée, à tuer ce corps robuste capable de supporter toutes les fatigues du labour, mais qui s'éteignait dans ce milieu fétide.

— Hélas ! se disait-il, même au milieu de mes amis, même au sein de ma famille, pourrais-je oublier jamais dans quel milieu j'aurai vécu durant trois mois, et l'opinion de tous me protégera-t-elle contre la défiance de quelques-uns ?

Où a déjà bien des fois agité la question de séparer les accusés des uns des autres. Dans ce cas, c'est l'acquiescement, et non point la condamnation qu'on prévoit. Il s'agit de défendre l'avenir de l'homme sur le sort de qui le jury n'a point prononcé, et qui reste jusqu'à cette heure sous la protection des lois.

Elles s'apprentent à le frapper, je le veux bien ; mais enfin le jugement n'est que suspendu. Le tribunal jusqu'au moment de l'arrêt ne doit, même dans un accusé, voir qu'un innocent. Jusqu'au dernier moment, jusqu'à la limite suprême, il n'est que cela pour la foule et pour la société. On prend toutes les précautions possibles pour le défendre contre une erreur, ne devrait-on point le préserver avant toute chose d'un contact dégradant, et ne pas lui imposer avant le jugement qui le condamnera s'il y a lieu, une peine morale aussi grande que tous les châtimens corporels qui lui seront infligés plus tard ?

Si la réclusion cellulaire a besoin d'adoucissements quand il s'agit de l'application de la peine, il n'en est pas de même de l'emprisonnement préventif, dont la durée ne dépasse jamais six mois et qu'il serait juste de ne point aggraver par le contact d'êtres méprisables.

La seule consolation que goûta Lazare fut de recevoir les visites de l'aumônier.

L'abbé Gabriel était assez jeune pour s'émouvoir fortement, spontanément; sa charité était sans acceptions, et son zèle sans limites. Pour lui un prisonnier était un frère.

Il commençait par consoler ceux que la loi se préparait à frapper.

Il n'avait que faire de sévérités, de rudes paroles, de menaces; son Maître à lui était un accusé silencieux, doux envers les bourreaux, et respectueux même avec des juges iniques.

Rarement il se voyait l'objet de la raillerie; car si on l'insultait, il se contentait de faire ce raisonnement bien simple.

— Mes amis, j'étais né riche, je me suis appauvri; libre, je me suis rendu aussi captif que vous; j'aurais pu mener ce que vous nommez joyeuse vie, et je me suis voué à accompagner des hommes jusque dans le tombeau qui mène à la guillotine. Si encore il m'en revenait quelque gloire! Mais vous m'insultez quelquefois, et presque jamais vous ne m'écoutez!... Qu'est-ce donc qui me soutient? Le voici: de temps en temps, un malheureux pécheur, touché par la grâce, tombe à mes pieds, et confesse au Seigneur des fautes que je pardonne au nom de mon Maître... Pour cette âme que je touche à de longs intervalles, pour ces pleurs que je recueille de quelques yeux qui ne croyaient plus jamais en verser... pour le baiser déjà froid de terreur que me donne le condamné à mort que j'exhorte, je sacrifie mes jours et ma santé... Vous voyez bien qu'il me faut un mobile... vous voyez bien qu'il est nécessaire que je vous aime...

— Allons donc! disait Limace: est-ce qu'on aime des gens qu'on ne connaît pas?

— Je vous le prouve.

— A moi?

— Sans doute!

— Est-ce que vous venez ici pour moi? nous y sommes tous, vous remplissez votre place, voilà! On vous paye pour nous parler du bon Dieu, comme on paye le gardien-chef pour tirer nos verroux.

— Eh bien! Limace, si vous étiez seul dans cette prison, je viendrais uniquement pour vous, dussé-je n'entendre d'autres paroles que celles que vous me dites.

Lazare, élevé par l'abbé Deschamps, savait tous ce qu'il devait au jeune prêtre. Il ne pouvait désespérer de Dieu, quand cette voix douce, éloquente, lui parlait de la Providence qui veille et dédommage.

Il était libre d'épancher son cœur blessé, de parler de sa femme, de ses petits enfants. Il l'entretenait même de sa jeunesse heureuse, de sa vie aux champs, de tout ce que l'avenir semblait lui promettre.

Quand Jeanne-Marie lui eut fait sa première visite, il attendait l'abbé Gabriel avec un redoublement d'impatience, et il pleura de joie et d'attendrissement en parlant de sa femme, de Méline le brave ouvrier, et des pauvres petits enfants qu'il avait été tant de jours sans embrasser.

L'aumônier lui promit d'aller voir Jeanne-Marie.

A partir de ce jour, l'abbé Gabriel ne manqua pas de se rendre rue de Fougère, et d'aller donner un peu de confiance à la femme de l'accusé. Le lendemain matin il racontait à Lazare ce qu'on lui avait dit et ce qu'il avait vu, servant ainsi d'intermédiaire entre ces deux cœurs meurtris. Il était sincèrement convaincu de l'innocence de Lazare. Plus d'une fois, soit avec des magistrats amis de son père, soit avec des gardiens, il avait amené la conversation sur l'affaire de Claude le marchand de bœufs; et, à sa grande douleur, à travers la discrétion du langage de tous, il avait deviné que l'opinion publique n'était pas favorable au fermier.

Il est vrai que, jusqu'au dernier moment, il pouvait survenir des incidents propres à jeter la lumière sur le crime et à en désigner le véritable auteur.

Entre l'instruction conduite par un seul juge, et l'appareil solennel d'une cour d'assises, il existe une distance énorme. Alors, la conscience des jurés s'éclaire, les témoins complètent leurs dépositions, les faits se dégagent des exagérations populaires et partiales. Et cependant l'abbé Gabriel ne voyait à quel espoir se prendre, et quand il trouvait Lazare abattu, courbé par avance sous le poids d'une condamnation infamante et imméritée, il ne savait que pleurer avec lui.

Un soir il trouva Jeanne-Marie un peu rassurée et reconfortée. Le matin même elle avait reçu une lettre datée de Sainte-Marie; cette lettre lui était adressée par M. Bernard.

Jeanne-Marie la tendit à l'aumônier.

Voici ce qu'elle contenait:

« Selon ma promesse, aussitôt après votre départ, je me suis mis en campagne, afin de me procurer les renseignements nécessaires, et de désigner les témoins à décharge qui devront être entendus.

« Il me fallait visiter l'endroit où le crime a dû se commettre, le fossé où gisait le cadavre.

« Tignasse, le petit gars qui se trouvait sur le chemin en même temps que les paysans qui le découvrirent, m'a guidé dans mes excursions et m'a conduit à la ferme.

« Si rien n'a pu donner de certitude d'une innocence que moi j'affirme, il existe du moins bien des souvenirs qui plaideront pour vous.

« L'aubergiste de Bains se souvient parfaitement d'avoir servi à boire à Claude et à Lazare, et il certifie qu'une bonne entente paraissait régner entre eux.

« L'huissier Guillot, un peu trembleur, phraseur, mais nullement méchant homme, se souvient très-bien des dispositions dans lesquelles se trouvait Claude au moment où il vous accosta. Guillot ignore le résultat de votre entretien avec Claude, mais il avait tenté de vous rendre le marchand de bœufs favorable en lui peignant la tristesse de votre situation.

« Le notaire possède le testament de Claude, testament qui a été ouvert devant témoins.

« Par ce testament, le vicux Claude instituait Vincent, son filleul, son légataire universel.

« Ceci est à la fois favorable et contraire à Lazare.

« Si Claude était avare, il comprenait du moins ce que vous valiez.

« Riche et privé d'enfants, il faisait la fortune de celui qu'il tint sur les fonts du baptême. Ces dispositions prouvent que votre famille lui tenait plus au cœur

qu'on eût pu le croire en voyant qu'il vous laissait depuis plus d'une année dans une situation pénible sans venir à votre secours, quand il suffisait pour vous sauver d'une misérable somme de cinq cents francs.

« D'un autre côté, cette question sera posée par plusieurs :

« — Lazare ignorait-il l'existence de ce testament ?

« Si Lazare savait que la mort de Claude le faisait riche, n'a-t-il point pu être doublement tenté de s'emparer de la lourde ceinture du marchand de bœufs, et d'entrer en possession d'un héritage dont l'importance dépasse les prévisions ?

« Tous mes soins, toute mon enquête, ou plutôt ma contre-enquête, ont eu pour but de déterminer à quelle heure Lazare a quitté l'auberge de Jean.

« Au moment où votre mari prit congé de Claude, celui-ci attendait un acquéreur pour sa dernière paire de bœufs.

« Pierre Lendevour des Boulaies ne saurait préciser, car il ne regarda point l'horloge de la salle ; mais il se souvient d'avoir vu Lazare serrer la main de Claude.

« Or, avant de se mettre en route, votre mari devait sceller la Grise et chercher ses bœufs.

« Le marché conclu entre Pierre, le valet de labour, et Claude se négocia en quelques instants ; Claude plaça l'argent dans sa ceinture et partit à pied.

« Mon opinion à moi est que l'entretien de Claude et de Pierre fut surpris par l'un des hôtes passagers de maître Jean, et que le marchand de bœufs aura été suivi sans s'en apercevoir :

« Le crime s'est commis quelques minutes avant que Lazare passât sur la route... Le cadavre était dans le fossé, le meurtrier sans doute n'avait déjà plus rien à craindre...

« Mais qui se trouvait dans l'auberge entre huit et neuf heures ?

« Tout le monde ! une foule !

« Qui Jean pourrait-il reconnaître ? qui peut-il nommer ? Les fermiers, les marchands forains et les saltimbanques, les acheteurs et les trafiquants, des mendiants, et sans nul doute des voleurs...

« J'ai cherché, interrogé ; le pauvre Jean se désole et s'arrache les cheveux de désespoir, mais il ne se rappelle pas ; aucune figure ne se dresse devant lui ; il m'a seulement affirmé qu'au moment où il servit du vin à Claude, il vit grimacer presque au niveau de sa tête, une figure de singe qui demeurait debout sur un orgue de Barbarie

« J'ai cherché vainement les traces du propriétaire du singe, que rien, du reste, ne désigne à la justice. On ne peut que présumer qu'il y a de la paresse et du vagabondage dans l'histoire du maître. Et puis, il y a tant de singes, de vagabonds, de musiciens ambulants dans les foires !

« Je compte beaucoup sur la déposition de Guillot, sur celle de Jean, et j'ajouterai sur celle de mon oncle.

« Ils ne peuvent malheureusement donner que des preuves morales ; mais elles ne sont point à dédaigner, quand il s'agit d'avoir à prononcer dans une affaire où personne n'a vu, entendu ni surpris.

« Lazare est accusé par des preuves morales ; ce sont aussi des preuves morales qui le défendront.

« J'ai rempli ma tâche à Sainte-Marie. Demain je quitterai mon oncle et Melle Scolastique qui éprouve une si grande compassion pour vous.

— « Mon oncle me remet une lettre pour l'aumônier de la maison d'arrêt. Il n'aura pas eu besoin de la recommandation d'un pauvre prêtre de campagne pour témoigner à Lazare l'intérêt qu'il mérite...

« Allons, pauvre femme, prenez courage ! L'heure de la grande lutte approche. Vous m'avez confié vos intérêts les plus chers, je les défendrai comme il convient à mon ministère d'avocat, à mon cœur d'homme. Confiance ! la bataille sera rude, mais il deviendrait doublement beau de la gagner.

« Le lendemain du jour où cette lettre vous parviendra, j'arriverai à Rennes. »

— Vous avez là un généreux ami ! dit l'abbé Gabriel.

— Ah ! Monsieur ; voyez-vous, le bon Dieu met du baume sur notre blessure.

— En attendant qu'il la guérisse...

Aussitôt arrivé à Rennes, avant même de voir Lazare et Jeanne-Marie, Bernard prit connaissance des pièces.

Il alla, visita les membres du parquet, les juges, et se concilia la bienveillance générale par sa modestie.

Il s'excusait d'être chargé de plaider une cause si grave quand des avocats éprouvés, applaudis, célèbres eussent été mille fois plus capables que lui de remplir cette lourde tâche ; mais Lazare avait grandi sous les yeux de l'abbé Deschamps, et il avait semblé à celui-ci que la cause du malheureux propriétaire du Grand-Moutier était confiée à son neveu d'une façon providentielle.

Les magistrats se montrèrent pleins d'égards pour le jeune avocat de Paris. Les pièces lui furent communiquées ; il prit ses notes ; mais à Rennes comme à Sainte-Marie, il acquit la certitude qu'il ne saurait rien de plus avant l'ouverture des débats, et que d'eux seuls la vérité pourrait jaillir.

Si Bernard avait eu dans l'esprit l'ombre même d'un doute, il n'eût point essayé de plaider la cause de Lazare.

Mais une conviction inébranlable le soutenait. Il n'était rebuté ni par le manque de victorieux moyens de défense, ni par les évidences de l'accusation.

Il croyait, voilà tout.

Soldat sans armes, il se jetait dans la mêlée, s'en fiant à Dieu et à son droit.

Lazare, Jeanne-Marie, toute cette malheureuse famille dépendait maintenant de son talent, de sa verve. Il lui fallait faire un miracle, vaincre la cour, le jury, le peuple et dut-il mourir de fatigue sur la brèche, y monter sans peur, comme il en devait descendre ou tomber sans reproche.

Enfin le jour fixé pour les débats de l'affaire de Claude arriva.

La veille Jeanne-Marie alla faire sa suprême visite à Lazare.

Elle le trouva calme, préparé par l'abbé Gabriel à subir la plus grande des douleurs, à porter le poids de toutes les erreurs humaines.

Il consola sa femme, s'entretint paisiblement avec elle, lui parla longuement des enfants, disant qu'il voulait que Vincent labourât comme lui la terre, et que Luce devint la femme d'un paysan. Il semblait faire son testament, et apprendre ses volontés suprêmes à ces trois êtres chéris.

Jeanne-Marie l'écoutait une main dans ses deux mains, aussi recueillie que si elle eût été à l'Église.



Quand ils se quittèrent, quand la porte se fut refermée sur Jeanne-Marie, Lazare fût tombé à terre, si l'aumônier ne l'eût reçu dans ses bras.

— Etes-vous content de moi, mon père ? demanda-t-il avec un sourire plus triste que les pleurs.

Le prêtre lui répondit par un sanglot.

(A continuer.)

## Le Léonidas Canadien.

LE COLONEL C. M. DE SALABERRY, C. B.

### I.

Nous publions aujourd'hui, en même temps que la biographie, le portrait du Colonel l'honorable Charles Michel d'Arumberry de Salaberry, seigneur de Beau lieu, et surnommé le Léonidas Canadien. C'est la première prime offerte par les directeurs de l'*Echo* aux abonnés qui ont payé d'avance leur souscription.

L'idée première de ce portrait, dit l'historien Bibaud dans sa *Bibliothèque Canadienne*, est due à notre compatriote M. Jacques Viger, qui avait servi sous le Colonel de Salaberry, comme capitaine au corps des Voltigeurs Canadiens, et qui l'avait fait prendre en 1826, par M. Dickenson, peintre américain, pour former partie de sa collection de portraits d'hommes tant canadiens qu'étrangers qui se sont acquis quelque réputation en Canada. Ce portrait de Dickenson jugé bien ressemblant par tous ceux qui l'ont vu, a été très-exactement copié par le graveur américain Durand.

La gravure représente le buste de Guerrier, revêtu de l'uniforme des voltigeurs, décoré de la médaille de Chateauguay et de la Croix du Bain, la tête découverte et le sabre sous le bras.

Un cadre d'un dessin délicat entoure ce buste. — Au bas sont les armes de la famille avec la devise : *Force à Superbe — Mercy à Faible*, et un médaillon d'une belle exécution représentant dans le lointain un combat en plein bois, et sur le devant un trône d'arbre renversé, sur lequel est gravé *Chateauguay, 26 Octobre 1813*. Un serpent se mordant la queue, en formant un cercle, symbole de l'immortalité, entoure ce médaillon.

Au haut du cadre sont les deux faces de la médaille d'or de Chateauguay, dont nous venons de parler. Une des faces de cette médaille représente la Grande-Bretagne, tenant de la main gauche une palme, et couronnant de la droite le lion britannique couché à ses pieds, sur le revers est écrit *Chateauguay*.

Cette gravure, publiée pour la première fois en 1826, est devenue d'une excessive rareté ; elle se vendait alors cinq chelins. (1)

Grâce à l'obligeance de l'honorable M. Chauveau, nous sommes à même de donner *gratis* à nos compatriotes ce portrait de l'une des plus nobles figures de notre histoire.

### II

La famille des de Salaberry est originaire du Pays des Basques, en Navarre. Elle s'est acquis en France,

sous l'ancienne monarchie, une célébrité enviable. Nous voyons un de Salaberry figurer avec honneur sur les bancs de la noblesse, dans un lit de justice tenu par Louis XV, et plus tard un autre de Salaberry écrire l'histoire de l'empire Ottoman, qui peut être consultée avec beaucoup d'avantages.

L'honorable Michel-Square-Louis-Antoine de Salaberry, seigneur de Beauport, père du héros de Chateauguay, naquit en 1753. M. Bibaud, jeune, donne à entendre qu'il fut le premier élève admis au petit séminaire de Québec postérieurement à la conquête ; il est plus probable qu'il fit ses études en Europe. Il venaît au Canada juste à temps pour prendre part à la défense du pays menacé par les colonies de la Nouvelle-Angleterre durant la guerre d'indépendance.

La noblesse canadienne d'alors, en changeant forcément de drapeau, avait conservé dans son intégrité le dépôt d'honneur et de fierté nationale, qu'elle tenait de ses ancêtres. Elle avait combattu sans merci, elle avait, sans marchander, versé le plus pur de son sang sur vingt champs de bataille, voulant à tout prix repousser la conquête dont l'anglais la menaçait. Mais quand la force eut vaincu, quand les traités eurent sanctionné la victoire, cette noblesse canadienne regardant l'avenir avec courage, reporta sur le roi d'Angleterre, la fidélité jurée et conservée jusqu'à la dernière heure au roi de France. Elle fut tout à la fois, dans ces jours lamentables, et le bouclier de la nationalité française et de la domination anglaise en Amérique.

Aussi en 1775, de Salaberry, à la tête des jeunes seigneurs du Canada, vint courageusement à la frontière, fit cette campagne et celle de 1776 à ses propres frais, et le reste de la guerre comme officier à pleine paie. Ses brillants exploits, qui n'entrent point dans le cadre de cette biographie, lui méritèrent l'admiration et la confiance de ses compatriotes ; et lorsque, en 1792 la mère-patrie nous octroya une constitution libre, d'après les principes de la constitution britannique, deux comtés l'éurent à la fois député au nouveau Parlement. Sa vieille expérience de la guerre servit avantageusement le pays au commencement de la campagne de 1812. Il montra plus d'une fois aux américains que son épée victorieuse de 1775 savait encore porter des coups sûrs et mortels. Ce vétéran de la guerre comme de la politique mourut âgé de 75 ans, le 22 mars en 1828, plein de jours et d'actions patriotiques, laissant au service du roi quatre fils dans l'armée. Celui dont nous allons maintenant nous occuper est le seul que les balles de l'ennemi respectèrent ; l'un de ses frères ayant été tué à Badajos, et les deux autres dans les Indes orientales.

### III.

Charles-Michel d'Arumberry de Salaberry vit le jour au Manoir de Beauport, le 19 novembre 1778, au moment où les derniers coups de canon des colonies anglaises en Amérique brisaient le lien qui les attachait à la mère-patrie. Entré de bonne heure au service du Roi, il fit un rude apprentissage des armes durant les onze années qu'il passa aux Indes Occidentales, sous le général Prescott. Au siège du Fort Matilda, quoiqu'à peine âgé de seize ans, il fut chargé par ce même général, d'en surveiller l'évacuation : il couvrit la retraite avec beaucoup d'honneur, à la tête d'une com-

(1) prix actuel de l'abonnement de l'*Echo*.

pagnie de grenadiers du 4<sup>e</sup> bataillon du 60<sup>e</sup> Régiment. En 1795, dit M. Bibaud dans ses *hommes illustres*, le jeune Salaberry servit encore à la tête des Canadiens à la conquête de la Martinique. Sa bravoure, son sang froid, son coup-d'œil toujours certain de pénétrer dans le fort et le faible de l'ennemi, sa prudence autant que la noblesse de son caractère lui procurèrent un rapide avancement. Devenu Aide-de-Camp du général de Rottenburg, il l'accompagna à l'expédition d'Anvers, et servit avec les troupes légères au siège de Flessingue. Plus tard, il acheta d'apprendre l'art si difficile de la guerre sous Lord Wellington, dans la Péninsule. Il se trouvait au siège de Badajoz, ville fortifiée par un ingénieur canadien, M. de Lery, et y perdit l'un de ses frères. Après la fameuse bataille de Salamanque, il fut créé Major du 60<sup>e</sup> Carabiniers, formé par le Duc de Cumberland. Ce fut alors que les événements, qui agitèrent les esprits en Amérique, le rappelèrent au Canada, où il épousa une demoiselle Hertel de Rouville, dont le père, comme presque tous les gentils-hommes de son temps, a laissé un nom illustre et respecté.

## IV.

Nous avons passé rapidement sur les premiers faits d'armes du futur Léonidas Canadien. Les événements qui lui donnèrent l'occasion de se distinguer parmi tant de héros, se sont passés loin de nous, sur un autre Continent, et quoique leur contre-coup eût allumé la guerre en Amérique, ils ne peuvent aujourd'hui que médiocrement intéresser nos lecteurs. Ceux que nous allons raconter nous touchent de plus près; c'est l'histoire de notre jeune pays; et comme les mêmes causes sont en train de produire les mêmes gloires d'un côté et les mêmes désastres de l'autre, nous croyons de notre devoir de reproduire ici quelques-unes des belles pages de notre histoire.

## V.

"La révolution américaine, dit M. Garneau, l'illustre historien du Canada, et les guerres qui en avaient été la suite, avaient fini par la destruction de toutes les marines des nations continentales, incapables de lutter à la fois sur les deux éléments. L'Angleterre était restée seule maîtresse des mers, et voulait en retirer tous les avantages. Les États-Unis au contraire prétendaient, à la faveur de leur neutralité, commercer librement avec les différentes nations belligérantes. Sans tenir compte de leurs prétentions, l'Angleterre déclara en 1806, les côtes d'une partie du continent européen, depuis Brest jusqu'à l'Elbe, en état de blocus, et captura une foule de navires américains. Napoléon en fit autant de son côté et déclara les ports d'Angleterre bloqués par représailles. Ces mesures extraordinaires violaient les droits des nations et les droits des neutres. Elles causèrent une vive irritation dans les États-Unis où les marchands demandèrent à grands cris la protection de leur gouvernement. Dans le même temps, l'Angleterre introduisit dans son code maritime, le droit de visite, c'est-à-dire le droit de rechercher et de prendre tous ceux de ses matelots qu'elle trouverait sur les bâtiments étrangers. Ce droit était dirigé

contre les États-Unis, qui employaient beaucoup de matelots anglais. Un vaisseau anglais attaqua la frégate américaine *Chesapeake*, tua et blessa plusieurs hommes de son équipage, et en amena quatre qu'elle réclamait comme déserteurs. Le gouvernement des États-Unis ferma aussitôt ses ports aux vaisseaux de guerre de l'Angleterre, jusqu'à ce qu'elle eût donné satisfaction pour l'insulte faite au drapeau de la Confédération, et des garanties contre toute future agression. Ces actes furent suivis, d'une part, de la fameuse ordonnance du gouvernement britannique, qui défendit tout commerce avec la France et ses alliés, et de l'autre, du décret de Milan, promulgué par Napoléon, qui prohiba tout commerce avec l'Angleterre et ses colonies. Les États-Unis, dans le but de se protéger, mirent de leur côté, un embargo, qu'ils révoquèrent cependant l'année suivante, parce qu'il faisait plus de mal à leur commerce qu'à celui des autres nations; mais ils interdirent tout trafic avec la France et avec l'Angleterre, jusqu'à ce que ces deux nations eussent donné satisfaction pour les griefs dont ils se plaignaient. En même temps ils prirent des mesures pour mettre le pays en état de défense et se préparer à la guerre." (1)

Tels sont les événements qui se passèrent entre la République et l'Angleterre, entre 1806 et 1809; et dans la prévision d'une guerre, la première devait naturellement porter ses premiers coups sur le Canada qu'elle convoitait depuis longtemps, et que l'état agité des esprits dans ce dernier lui présentait comme une proie facile. Tels sont aussi les événements qui, surexcitant soudain tout le patriotisme du jeune de Salaberry, enlevèrent à l'armée du général de Wellington, le rival heureux du grand empereur, un de ses officiers les plus braves et les plus héroïques.

## VI.

"Malgré la justice scrupuleuse, disait en 1811 le message du Président Madison au Congrès, malgré la modération et tous les efforts des États-Unis pour prévenir les dangers nombreux que court la paix dans les deux pays, nous avons vu que le Cabinet anglais persiste à nous refuser toute satisfaction pour les torts que nous avons soufferts... En présence de cette volonté évidente et inflexible de fouler aux pieds des droits qu'une nation indépendante ne peut abandonner, le Congrès sentira la nécessité d'armer les États-Unis pour les mettre à la hauteur de la crise et pour répondre aux espérances de la nation." Les hostilités commencèrent bientôt par des combats isolés sur mer, et devinrent en peu de temps générales. La guerre fut déclarée en Juin 1812, et fut proclamée aussitôt solennellement à Québec et à Montréal.

En présence de l'attitude, de jour en jour plus agressive de la République, le gouvernement anglais, fortement occupé en Europe à renverser Napoléon qui menaçait l'indépendance des peuples, comprit que toute sa force en Amérique reposait dans les Canadiens. Elle changea de politique à leur égard. Sir Georges Prévost, le nouveau gouverneur, s'efforça par sa douceur, son affabilité et par une administration juste et impartiale des affaires du pays, de faire obtenir le règne

(1) Garneau, Hist. du Canada, vol. 3, p. 113 et 114.

de la terreur qui avait si profondément troublé les esprits sous le gouvernement de Sir James Craig, qui ambitionnait sur le St. Laurent le rôle que remplissait alors Bonaparte dans l'ancien monde.

Du reste, c'était une magnifique occasion de prouver à la mère-patrie la loyauté des Canadiens. Les chefs de cette nation persécutée dirent à l'Angleterre : " Jusqu'à présent on nous a peints à vos yeux sous les plus fausses couleurs ; on a voulu nous faire passer pour des ingrats et des rebelles. Eh bien, sachez-le, si nous nous sommes perpétuellement opposés aux différentes administrations qui se sont succédées depuis la conquête, c'est que ces administrations nous ont perpétuellement dénié ces droits immortels écrits en toutes lettres dans la Constitution qui fait le bonheur et la gloire du citoyen anglais. Nous allons vous montrer aujourd'hui, en versant notre sang sur les champs de bataille, que nous n'avons jamais désiré autre chose que de rester et de vivre citoyen anglais, sous le gouvernement paternel de la mère-patrie."

Le clergé, ce gardien fidèle de la nationalité, comprit de prime-abord, tout l'avantage que les Canadiens pouvaient retirer de la situation. Mgr. Plessis, consulté par le gouverneur Prévost, améliora considérablement la position de l'Église catholique en Canada. M. Roux, supérieur de St. Sulpice et grand vicaire de l'évêque Plessis, écrivit dans ce sens un mandement qui est un modèle d'éloquence. " Que ferons-nous, disait-il, à la vue des maux qui nous menacent ? D'abord nous emploierons les ressources humaines. La jeunesse s'armera pour repousser une attaque injuste : au premier signal de nos chefs, elle marchera pour combattre l'ennemi. S'il était besoin d'exciter leur valeur martiale, que de motifs ne pourrions-nous pas leur représenter ? Nous vous rappellerions la bravoure de nos ancêtres, toujours prêts à voler au combat contre les ennemis de leur roi, — tenant pour ainsi dire, comme les Juifs, une main à la charrue qui les nourrissait, et l'autre à l'épée qui défendait leur pays.

" Vous êtes les enfants de ces héros. — Nous vous rappellerions cette bravoure personnelle qui semble née avec vous, et couler dans vos veines avec le sang de vos pères. Chaque événement nous en fournit quelque trait. Nous le vîmes cet enthousiasme guerrier qui vous saisit, quand, il y a quelques années, la guerre semblait toucher à nos frontières. Nous l'avons vue cette bravoure, dans ce temps, quand notre ville s'est ébranlée comme un seul homme, " *quasi vir unus*," pour faire observer la loi. Nous vous rappellerions tous les intérêts qui vous commandent. — Vous avez vos biens à défendre, votre liberté à conserver, et tout ce qui doit transporter des âmes fières, — vous avez à soutenir votre honneur, et peut-être l'honneur de vos épouses et de vos filles, et, surtout l'honneur de votre religion qui serait bien humiliée, si vous pouviez un instant cesser de soutenir les drapeaux de votre roi. Nous vous rappellerions la force de la Province qui vous protège. C'est la Grande-Bretagne, toute brillante de mille rayons de gloire, seule debout au milieu de toutes les trônes fracassés ; la Grande-Bretagne qui ne livre des combats que pour remporter des victoires, qui n'attaque les forteresses que pour les remporter, qui ne défend les pays les plus faibles que pour les rendre invincibles !.....

" Le champ d'honneur, où l'on perdrait la vie, ne

serait que l'escabeau qui ferait monter au trône immortel, le soldat qui mourrait pour son Dieu, sa Patrie et son Roi....."

Cet appel à la bravoure, à la loyauté et à l'honneur des Canadiens, eut un immense retentissement dans tout le pays. Les Seigneurs se mirent à la tête de leurs censitaires ; et l'on vit les plus beaux noms de notre histoire reparaître tout-à-coup pour cueillir, de nouveau, une nouvelle illustration. Les Sauvages mêmes abandonnèrent à leurs femmes le calumet de la paix, dansèrent leurs danses de guerre, et accoururent au premier signal. Tous les esprits, tous les cœurs étaient à la guerre, et partout éclataient des refrains militaires :

Mourir, c'est rendre à la nature,  
Un don qu'elle nous a prêté ;  
Quiconque meurt sous son armure,  
Renaît à l'immortalité.

Le bruit du tambour,  
Nous rappelle au camp, Rataplan, etc.

Cependant notre position était critique : séparés, par les mers, de la mère-patrie, comment faire face, avec nos seules ressources, aux forces que les États-Unis avaient déjà mises sur pieds et parfaitement équipées ? Les 175,000 hommes armés de la République excédaient toute la population mâle, capable de porter les armes dans les colonies anglaises de l'Amérique du Nord.

Les canadiens voilèrent leur faiblesse en multipliant leur courage, et résolurent de tenir tête à l'orage avec une activité et une confiance qui étaient de bon augure. En même temps que Sir George Prévost visitait le district de Montréal et la frontière du Lac Champlain, qu'il examinait les postes fortifiés et les positions militaires de la rive droite du St. Laurent, M. de Salaberry, de retour d'Europe, comme nous l'avons dit, trouva son père occupé à l'organisation des milices canadiennes, de concert avec M. de Courcy et M. d'Eschambault ; et lorsque le père allait barrer, avec sa vieille épée de 1775, le passage du général-en-chef des armées républicaines, à la Pointe-aux-Trembles, le fils volait à la frontière où nous le verrons tout-à-l'heure se couvrir de gloire, en répondant à coups de canon à cet autre général américain qui nous disait dans une adresse hypocrite : " Ne levez pas la main contre vos frères, enfants de la même famille ; héritiers du même héritage vous devez accueillir avec cordialité une armée amie."

## VII

Nous ne voulons pas raconter tous les événements de cette campagne mémorable où tant des nôtres prouvèrent en face de la mitraille leur attachement à leur nationalité et leur fidélité à l'Angleterre. Nous renvoyons le lecteur curieux d'en connaître les détails, à l'histoire de M. Garneau. Nous nous bornerons désormais aux exploits du lieutenant-Colonel Charles-Michel de Salaberry auquel Sir Georges Prévost avait donné le commandement du 60<sup>e</sup> Régiment au *Royal American*.

La campagne de 1812 se termina, pour les armes anglaises, avec un avantage marqué sur le drapeau de la République. — Cependant les américains avaient plutôt éprouvé des échecs que subi des défaites : ils ne désespérèrent point du succès final, et commencèrent la campagne de 1813, pleins de vigueur, sans encore changer

le plan d'attaque qui leur avait si peu réussi l'année précédente. On peut dire que de Salaberry fut le véritable héros de cette guerre et que, arrêtant par une victoire célèbre la marche envahissante des armées américaines, il traça de son épée les propositions de la paix qui allaient bientôt s'établir entre les deux puissances.

Dans le mois de septembre 1813, le général Hampton à la tête d'un détachement fort de 5,000 hommes, tenta de surprendre le District de Montréal, franchit la frontière, mais il fut arrêté par le Colonel de Salaberry, chargé de lui disputer, avec 600 hommes seulement, l'entrée de l'Acadie. Après quelques escarmouches, n'osant risquer une action générale dans les bois, les américains se retirèrent à *Four-Corners*, où de Salaberry surprit leur camp dans une reconnaissance qu'il fit avec 200 voltigeurs et 130 sauvages, et les jeta un moment dans une confusion extrême.

Mais l'heure d'agir était arrivée pour Hampton, s'il voulait opérer sa jonction avec le général Wilkinson, qui descendait. Salaberry avait rendu le chemin de la frontière au village de l'Acadie impraticable par des abatis d'arbres. Hampton prit donc une autre route; il se dirigea vers la source de la rivière Chateauguay, se rapprochant ainsi davantage du corps auquel il devait se joindre; mais son dessein avait également été prévu; car il trouva cette route embarrassée et couverte d'ouvrages défensifs. Le général Prévost, de son côté, se tenait avec un corps de réserve à Caughnawaga, prêt à s'opposer à la réunion des deux armées.

Dès le 21 octobre suivant, l'avant-garde d'Hampton avait repoussé les postes avancés des anglais, sur la route de Piper, à dix lieues seulement au-dessus de l'Eglise de Chateauguay. Salaberry, informé à temps, rejoignit le lendemain, avec ses voltigeurs et une compagnie de milice les capitaines Lévesque et de Bartsch, à deux lieues du camp ennemi, à l'entrée d'un bois difficile à pénétrer et qui offrait une protection suffisante. Le colonel prit alors le commandement de toutes les troupes, très peu nombreuse à la vérité, et remonta la rivière Chateauguay, sur la rive gauche, où il savait qu'il y avait une excellente position défensive entrecoupée de ravins profonds. Il y établit quatre lignes d'abatis, les trois premières à deux cents verges l'une de l'autre, et la quatrième à un demi mile en arrière pour défendre un gué. Toute la journée fut employée à fortifier ces lignes, dont la première avait la forme d'un triangle, sur la droite de la route, et suivait les sinuosités du ravin.

" Cette position, observe M. Garneau, obligeait l'ennemi à trouver un pays inhabité et à s'éloigner de ses vivres; tandis que les soldats chargés de la défendre avaient tout ce qu'il fallait près d'eux, et se trouvaient fortement appuyés par derrière.

" La rive droite de la rivière, continue le même historien, était couverte d'un bois épais. Il y fut mis un fort piquet pour défendre l'approche du gué. Le colonel de Salaberry fit aussitôt détruire tous les ponts à une grande distance, en avant de sa position, et abattre tous les arbres entre la rivière et un marais qui se trouvait au-delà de la plaine qui était devant lui; il voulait empêcher ainsi le passage de l'artillerie dont il savait l'ennemi pourvu. Il fit perfectionner ces ouvrages jusqu'au moment où l'ennemi parut. Les travaux exécutés permettaient de lutter contre des forces bien supérieures, et furent approuvés par le général Watte-

ville. Il fallait qu'il en fut ainsi; car on n'avait que 300 Canadiens, quelques Ecossais et quelques sauvages à opposer au 7,000 américains du général Hampton. Mais le colonel Salaberry était un officier expérimenté et doué, comme nous l'avons déjà dit, d'un courage à toute épreuve. Il put donc attendre de pied ferme l'ennemi qui s'avavançait, confiant dans le succès.

De son côté, le général Hampton divisa son armée en deux corps. Le premier, composé de cavalerie et de fantassins, soutenus par 2,000 hommes placés un peu plus en arrière, se présenta d'abord dans la plaine pour attaquer de front la position des Canadiens sur la rive gauche de la rivière. Le second corps, formé de 1,500 hommes, sous les ordres du général Purdy, fut chargé d'opérer sur la rive droite et de prendre cette position à dos, après avoir franchi le gué dont nous avons parlé.

Trois compagnies, avec quelques miliciens et quelques sauvages, défendaient le front de bataille de Salaberry, en avant des abatis qui s'appuyaient à la rivière. Trois autres, avec les Ecossais, avaient été distribués au contraire entre les lignes, derrière les abats.

Le général Hampton porta en avant une forte colonne d'infanterie, à la tête de laquelle marchait un officier de haute stature, qui s'avança et cria en français aux Voltigeurs: " Braves canadiens, rendez-vous, nous ne voulons pas vous faire de mal! " Pour toute réponse, il reçut un coup de fusil qui lui fit mordre la poussière, et l'action s'engagea. Les trompettes sonnèrent et une vive fusillade s'étendit sur toute la ligne. Elle se prolongeait depuis fort longtemps sans résultat, lorsque le général américain changea ses dispositions pour essayer de percer la ligne anglaise par des charges vigoureuses. Il concentra ses forces, et se mit à attaquer tantôt le centre des canadiens, tantôt une aile, tantôt l'autre, sans plus de succès. Partout repoussé, il échoua dans ses tentatives et fut obligé de se retirer après d'assez grandes pertes.

Cependant le bruit du combat avait attiré l'attention de la colonne du colonel Purdy, qui opérait de l'autre côté de la rivière, et qui s'était égaré. Aussitôt qu'il se fut reconnu et à portée, il commença l'attaque des troupes qui se trouvaient devant lui, et qui, accablées sous le nombre, reculaient devant la trop grande supériorité de son feu. C'était au moment où le combat de l'autre rive avait presque cessé par la retraite d'Hampton. Salaberry, voyant que l'action devenait sérieuse sur l'autre point, alla se mettre à la tête des forces placées en potence le long de la rivière, et dirigea de la voix les mouvements de celles qui étaient au-delà. Il fit ouvrir en même temps sur le flanc de l'ennemi, qui s'avavançait, un feu si meurtrier, qu'il le jeta bientôt dans le désordre et le contraignit de reculer avec précipitation. Telle était l'ardeur des combattants, qu'on vit des Voltigeurs traverser la rivière à la nage, pendant le feu, pour aller forcer les américains à se rendre prisonniers." (1) C'est ainsi qu'après un combat de quatre heures, 300 hommes vainquirent une armée de 7,000 et sauvèrent l'indépendance de leurs foyers.

Combat des Thermopiles, s'écrie à ce sujet un littérateur canadien, M. Adélaïde Boucher, vous pâlissez devant les ravins de Chateauguay! Azincourt, la tache

(1) Garneau, Hist. du Canada, Vol. 3, pages 172 et suiv.

que tu imprimas sur les drapeaux de la France, est lavée en ce jour par ses valeureux descendants !

Le gouverneur Prévost, accompagné du général Watteville, arriva sur le lieu du combat, quand le drapeau anglais était vainqueur : il complimenta chaleureusement les canadiens sur leur courage, et leur Commandant sur ses dispositions judicieuses, qui venaient de renouveler un des plus éclatants faits d'arme de l'histoire ancienne.

Cette victoire causa une joie profonde par tout le pays ; outre l'honneur qui en rejaillissait sur le nom Canadien, elle transportait le théâtre de la guerre au cœur même du territoire ennemi ; elle inspira même à l'Angleterre la pensée de conquérir ses anciennes colonies, si nous en jugeons par une dépêche du Duc de Wellington à Lord Bathurst, en 1813. Mais l'état précaire de l'Europe la força de couper court à ses projets, et, le 24 décembre 1814, une paix honorable fut signée à Gand entre les deux puissances.

### VIII.

Nous avons dit que la guerre de 1812 fournissait aux Canadiens une bonne occasion de prouver leur fidélité à leur roi, en donnant, par leurs actes, un démenti aux calomnies de leurs adversaires. Nos lecteurs savent s'ils en profitèrent. Aussi, lorsque de Salaberry eut donné au drapeau britannique, à Chateauguay, un nouvel éclat, quand le Parlement Provincial fut sur le point d'être prorogé, le président des Communes, l'hon. L. J. Papineau, pût-il prononcer, en face du représentant de la couronne ces nobles paroles : " Les événements de la dernière guerre ont resserré les liens qui unissent ensemble la Grande-Bretagne et les Canadas. Ces provinces lui ont été conservées dans des circonstances extrêmement difficiles. Lorsque la guerre a éclaté, ce pays était sans troupes, sans argent et votre Excellence, placée à la tête d'un peuple en qui, disaient, l'habitude de plus d'un demi-siècle de repos avait détruit tout esprit militaire. Vous plaçant au-dessus de ces préjugés, vous avez su trouver dans le dévouement de ce peuple brave et fidèle, quoiqu'injustement calomnié, des ressources pour déjouer les projets de conquête d'un ennemi nombreux et plein de confiance dans ses propres forces. Le sang des enfants du Canada a coulé, mêlé avec celui des braves envoyés pour les défendre. Les preuves multipliées de l'efficacité de la puissante protection de l'Angleterre et de l'invincible fidélité de ses colons, sont devenues pour ceux-ci de nouveaux titres en vertu desquels ils prétendent conserver le libre exercice de tous les avantages que leur assurent la constitution et les lois."

Le gouverneur accueillit ce vœu avec une véritable satisfaction.

### IX.

Les Canadiens se montrèrent reconnaissants au Colonel de Salaberry. Les deux chambres du Parlement lui adressèrent, par le ministère de leurs présidents, des remerciements publics : Sir George Prévost, témoin de la valeur du héros canadien et juste appréciateur du mérite, le recommanda au Prince régent, qui devint par la suite George IV. Edouard, duc de Kent,

fit frapper une médaille d'or en mémoire de cette action célèbre, et conféra aux braves soldats de Salaberry le privilège de conserver toujours les drapeaux qu'ils avaient su si bien défendre ; enfin, il adressa une lettre de félicitations, au nom de la mère-patrie, écrite de sa propre main à M. de Salaberry lui-même. Nos lecteurs seront bien aises de lire ce témoignage du peuple anglais au chef militaire de la nation canadienne.

{ Palais de Kensington,  
21 mars 1814.

Mon cher de Salaberry,

" C'est le 22 décembre, que je reçus votre lettre du 28 octobre précédent ; les détails de votre brillant exploit contre l'ennemi, ne vinrent à ma connaissance que quelques jours plus tard par l'entremise de votre illustre père et de votre beau-frère Duchesnay.

" Je n'ai pas autre chose à vous dire à cet égard, sinon que je n'apprécie pas moins votre conduite distinguée dans l'occasion mémorable dont il s'agit, que si le fait m'eût été mandé par ceux pour qui c'eût été un devoir de le faire, et cela d'une manière proportionnée à votre mérite. On peut facilement comprendre pourquoi plus ample justice ne vous a pas été rendue ; pourtant il est peut-être plus prudent de garder le silence à cet égard ; vù surtout — croyez-en ma parole — qu'ici il n'y a qu'une voix sur l'honneur que vous vous êtes fait dans cette circonstance...

" J'éprouve une grande satisfaction, en voyant que la milice canadienne, tant que la milice incorporée que la milice sédentaire, s'est si bien conduite. Quand je considère combien les lois concernant les milices sont impuissantes à former de simples citoyens à l'art de la guerre, je trouve que votre mérite est au-dessus de tout éloge, pour avoir réussi à amener vos voltigeurs à l'état de perfection qu'on m'informe qu'ils ont atteint.

" Pour ce qui vous regarde personnellement je vous avouerai en toute candeur que je désire, aussitôt qu'il s'en présentera une occasion favorable, vous voir élevé au rang de Colonel. Nommé d'abord Aide-de-Camp honoraire du Prince Régent, vous seriez ensuite promu au grade de Colonel propriétaire du régiment canadien qui, sous votre commandement, ne pourra que s'illustrer, et par ce moyen vous pourriez résider dans votre propre pays, pour le plus grand avantage de celui-ci, et pour votre honneur à vous-même. Ne songez donc, pour aucune considération, à quitter l'armée, tandis qu'il n'y a aucune apparence qu'on songe à vous en retirer jamais, et à vous ôter par-là la faculté de défendre vos *Dieux pénates*.

" Je ne puis que joindre ici mes souhaits affectueux, et vous réitérer, en finissant, l'expression des sentiments d'estime et d'amitié avec lesquels je serai toujours,

Mon cher de Salaberry

Votre fidèle

EDOUARD."

Cette lettre du Prince nous le laisse deviner : les talens militaires de M. de Salaberry lui avaient créé des ennemis qui agissaient dans l'ombre, écrasés qu'ils étaient par le poids de sa gloire ; sous des masques admirateurs ils devinrent ses invisibles calomniateurs. Quels sont donc ceux-là dont le devoir était de fuir

connaître au gouvernement anglais *le mérite* du soldat canadien, et qui se taisent dans leur jalousie ? Quelles sont ces circonstances et ces influences dont parle le Prince, et qu'il veut ménager ? Nous l'ignorons—Mais assurément l'injustice ne dut pas partir de la bouche de Sir Georges Prévost, cet ami constant des canadiens, ce gouverneur sans partialité, ce général malheureux, qui, calomnié lui-même, n'a jamais caché ses sympathies pour nous, ni son admiration pour M. de Salaberry.

Aussi, quand, jour de regret pour le Bas-Canada ! Sir George Prévost partit pour aller se justifier en Angleterre de son insuccès à Plattsburgh, M. L. de Salaberry, lui écrivait la lettre suivante, qui aurait pu être aussi bien écrite par Sir Georges à M. de Salaberry ; elle honore, dans une égale mesure, ces deux belles figures de la guerre américaine.

A son excellence Sir Georges Prévost, &c., &c.

Qu'il plaise à votre Excellence,

“ Me permettre d'écrire, puisque je ne peux sortir. J'en suis empêché par une maladie opiniâtre et apparemment dangereuse, puisqu'encore hier j'ai tombé sans connaissance sur le plancher. Je suis bien peiné d'être privé par les accidents d'aller vous rendre mes respects, avant que vous nous laissiez.

“ Sir Georges, vous partez pour vous justifier—Quoi ! une justification de vous ! Qui pouvait s'y attendre ? Mais s'il en faut une, la voici d'un mot : *Le Canada est encore à l'Angleterre*. Cela répond à tout. Le résultat est tout, il est frappant, il est grand. Voilà un fait celui-là : on ne peut le nier. Devant lui doivent disparaître les vaines paroles, les accusations sophistiques ; sous lui doivent succomber les efforts de la malveillance, l'envie, les passions haineuses ; mais le mérite et la vertu sont sujets à la persécution. Vous en triompherez glorieusement : j'ose vous le prédire avec assurance, et je le souhaite du profond de mon cœur, comme je souhaite aussi tous les bonheurs pour vous, Sir Georges, et pour ce qui vous est cher. — Avec ces vrais sentiments et ceux du plus grand respect, j'ai l'honneur de me soussigner,

Mon général,

De Votre Excellence,

Le très-humble, très-obéissant

et très-dévoué serviteur,

L. DE SALABERRY, Col. M. Québec.

A Beauport, 28 Mars 1815.”

Oui, les Canadas sont encore à l'Angleterre, ajoutons-nous avec M. de Salaberry, mais lui auraient échappé sans les efforts persévérants de prudence, d'activité, de patience courageuse, et d'habileté consommée, dans un commandement et un genre de guerre aussi difficile et dont la conduite exige un art tout particulier.

Le général Prévost eut la douleur de mourir avant de voir son caractère réhabilité. Mais ce témoignage du duc de Wellington : “ j'approuve hautement, je dirai plus, j'admire tout ce qui a été fait en Amérique, d'après ce que je puis voir en gros,” venge noblement sa mémoire des accusations de ses lâches calomniateurs.

Quand à M. de Salaberry, les muses canadiennes se

chargèrent d'en faire l'idole de ses compatriotes. C'est sur les champs de bataille, en face de la mort qui moissonne les soldats de la Patrie, que les muses ont toujours trouvé les plus grandes et les plus généreuses inspirations.

Nous avons déjà raconté, au commencement de cette notice les honneurs auxquels fut élevé M. de Salaberry par la mère-patrie reconnaissante.

En 1818, il laissa l'épée pour la tribune : il fut nommé, en même temps que Mgr. Plessis, Conseiller Législatif : mais content de ses lauriers militaires on ne voit pas, dans l'histoire, qu'il ait ambitionné ceux de la politique. Il mourut paisiblement à Chambly, le 27 février 1829, âgé de 51 ans, et fut enterré dans la nouvelle église qui a remplacé l'ancienne détruite par l'incendie, en 1806.

M. de Salaberry a laissé un fils qui est depuis plusieurs années, Député Adjudant-Général de la Milice pour le Bas-Canada. Il a hérité, à un haut degré, des vertus de son glorieux père.

## XI.

Ce serait ici le lieu de décrire le caractère du héros de Chateauguay. Mais trop jeune pour avoir pu le connaître, nous laissons ce soin à un poète qui, selon toute apparence, était l'un des intimes de M. de Salaberry ; et nous terminerons par ce chant, cette déjà trop longue biographie :

Là, (1) j'ai vu l'homme heureux qui prêche par l'exemple,

Et, chez lui, j'ai connu cette pure amitié

Qu'en tout autre pays, on ne voit qu'à moitié.

Héros et citoyen ! Tendre époux et bon maître,

Il est père de tous, sans vouloir le paraître.

Au camp—Léonidas,—aux champs—Cincinnatus,

Thémistocle au conseil, à table—Lucullus :

Sans avoir les défauts de la Grèce et de Rome,

Il réunit en lui, les vertus du grand homme !

On voit, à ses côtés, l'air pur, l'air grand, l'air gai,

L'air de Chambly s'y joint à l'air de Chateauguay,

On contemple, on admire, et bientôt on s'amuse,

Le héros devient chancre, et fait briller sa muse.

Son aimable compagne,—aux convives flattés

Présente l'ambrosie,—et porte des santés ;

L'enfant,—avec douceur, gesticule et santille,

Et le bon mot succède au nectar qui frétille.

Je me tais . . . mais où donc, ai je tant vu, tant ri ?

Chacun l'a deviné . . . c'est chez Salaberry.

La trompette a sonné : l'éclair lui, l'airain gronde ;

Salaberry paraît,—la valeur le seconde,

Et trois cents Canadiens, qui marchent sur ses pas

Comme lui,—d'un air gai,—vont braver le trépas.

Huit mille Américains s'avancent, d'un air sombre ;

Hampton, leur chef, en vain veut compter sur leur nombre.

C'est un nuage affreux, qui paraît s'épaissir.

Mais que le fer de Mars—doit bientôt éclaircir,

Le Héros Canadien,—calme, quand l'airain tonne,

Vaillant, quand il combat,—prudent quand il ordonne,

A placé ses guerriers, observé son rival :

Il a saisi l'instant, et donné le signal.

Sur le nuage épais, qui, contre lui s'avance,

Aussi prompt que l'éclair,—le Canadien s'élançe . . .

Le grand nombre l'arrête . . . il ne recule pas ;

Il offre sa prière à l'Ange des combats,

Implore, du Très-Haut, le secours invisible,

Remplit tous ses devoirs,—et se croit invincible !

Les ennemis confus, poussent des hurlements,

Le chef et les soldats font de faux mouvements.

(1) A Chambly.

Salaberry, qui voit que son rival hésite,  
 Dans la horde nombruse—a lancé son élite :  
 Le nuage s'entrouvre ;—il en sort mille éclairs ;  
 La foudre et ses éclats se perdent dans les airs.  
 Du pâle Américain la honte se déploie :  
 Les Canadiens vainqueurs jettent des cris de joie !  
 Leur intrépide Chef, enchaîne le succès,  
 Et tout l'espoir d'Hampton—s'enfuit dans les forêts,  
 Oui ! généreux soldats,—votre valeur enchante :  
 La Patrie, envers vous, sera reconnaissante !  
 Qu'une main libérale, unie au sentiment,  
 En gravant ce qui suit, vous offre un monument :  
 " Ici, les Canadiens se couvrirent de gloire ;  
 " Oui ! trois cents sur huit mille obtinrent la victoire !  
 " Leur constante union fut un rempart d'airain  
 " Qui repoussa les traits du fier Américain.  
 " Passant,—admirez-les... Ces rivages tranquilles  
 " Ont été défendus, comme les Thermopyles ;  
 " Ici, Léonidas et ses trois cents guerriers,  
 " Reviennent, parmi nous, cueillir d'autres lauriers."

### Discours de M. Desaulniers.

Mesdames et Messieurs,

Je crains beaucoup de m'attirer ce soir un compliment peu flatteur que je reçus dans ma vie passée : c'était pendant mon tour de Grèce. Il me prend fantaisie de vous conter cette petite anecdote. Vous excuserez la longueur de ce récit ; je vais prendre, pour arriver à mon but, la voie que l'on appelle le *chemin des Écoliers*.

Nous étions partis d'Athènes, le 3 Décembre de l'année 1852, *armes et bagage*, remarquez, armes et bagage : c'est à la lettre. Nous avions avec nous des armes pour nous défendre en cas d'attaque, une paire d'excellentes carabines : elles étaient entre les mains et à la disposition de mon jeune compagnon : ce n'est pas, je le crois du moins, que j'eusse manqué de bravoure ; mais ma qualité de prêtre, heureusement, m'exemptait de tomber sous l'effet d'un *bill de milice*.

Nous avions aussi nos lits, nos chaises, notre table-à-dîner, une batterie de cuisine et tout ce qui est nécessaire pour fournir une table d'hôtes, et garnir un cabinet de toilette ; et tout cela, ainsi que nous-mêmes, transporté à dos de cheval ; c'est le seul moyen de voyager dans ce pays-là ; il n'y a que des sentiers, nulle route pour les voitures, à l'exception cependant de deux chemins royaux dont l'un relie Athènes à Chalcis, et l'autre Argos à Tripolitza. Encore, ces routes ont-elles été faites par des Barbares qu'avait attirés là le cidevant Roi, Othon de Bavière.

Nous voilà donc à cheminer en caravane régulière : mais j'oubliais de vous introduire le personnel : Antonio, habillé à l'Albanaise, en *fustanelle*, c'est le chef, le commandant, le cicerone, le cuisinier, en un mot, comme on dit le *fac totum*. Nicolas, son domestique est à pied ; il reçoit, chaque matin, l'ordre de se rendre, par la voie la plus courte, au lieu du logement pour la nuit ; le muletier nous suit avec ses deux chevaux chargés du bagage dont je vous ai parlé. Le soir de ce même jour, vers 4 heures de l'après-midi, nous entrions sur la plaine de Marathon, au pied oriental du mont Pentélique. En arrivant sur ce lieu célèbre, mon cheval, je ne sais pas quel instinct, peut-être descendait-il en ligne directe de celui qui portait Miltiade, un jour de sa victoire, toujours, ce cheval, sans aucun invi-

tation de la part de son cavalier, se met au grand galop pour franchir l'espace qui nous sépare du Tumulus des Perses. Je veux l'arrêter, mais le voilà qui se cabre, et peu s'en est fallu, comme dirait le vieil Homère, qu'il ne me fit mordre la poussière. Alors, je n'ose plus le retenir ; mais je vous certifie que le cavalier, qui n'avait pas été à cheval depuis ses premières années, ne possédait pas le courage et l'ardeur de l'illustre général Grec à la tête de ses braves Athéniens. Après l'examen du champ de bataille, et la lecture de la description du combat donné par l'histoire, nous allons prendre logement au village de Marathon. C'est alors que je compris la nécessité où se trouvent les voyageurs de se pourvoir de tout pour ces sortes d'expédition, à l'intérieur de la Grèce. A l'hôtel de Marathon, on nous donna pour salon, réfectoire et chambre à coucher, un appartement dans l'étage supérieur, au-dessus de la partie de cette maison, qui sert d'étable et d'écurie. Dans cet appartement réservé pour les voyageurs de première classe, il n'y a, ni bancs, ni lits, ni tables, ni chaises, mais en revanche, on peut y établir un observatoire astronomique, la couverture est tellement trouée qu'on peut, pendant toute la nuit, suivre le mouvement des astres. Toutes les ouvertures de cet hôtel, sont fermées, non par des châssis vitrés, mais par de simples volets de bois à moitié pourri. Tel est, mesdames et messieurs, l'ameublement du *St. Laurence Hall* de la ville de Marathon. Ne vous informez pas de la *Salle de Billard*. Vous donner la description de l'hôtel de ce petit village, c'est vous faire connaître tous ceux que l'on rencontre dans l'intérieur. Ainsi, nous avons voyagé pendant 20 jours dans l'Attique, la Béotie, la Thessalie, la Phocide, l'Achaïe, et l'Arcadie, sans voir une vitre aux maisons.

Maintenant, mesdames et messieurs, que vous connaissez comment l'on voyage en Grèce, permettez-moi de passer du 13 Décembre au 24 du même mois : c'est alors que j'arrivai sur le lieu où je reçus le compliment dont je vous ai fait mention au commencement de ce récit. Partis des côtes de Salamine, nous avions foulé les plaines mémorables de Platée, de Chéronée, et les champs si riches de Tanagra : Nous avions été répéter le nom de Léonidas au défilé des Thermopyles, et celui d'Épaminondas sur les ruines de Thèbes, ainsi que sur les champs de Leuctres et de Mantinée. Nous n'avions plus qu'à visiter les ruines de l'antique Lacédémone. Nous nous empressâmes de lire une Épître de St. Paul sur l'emplacement de la ville de Corinthe, et puis nous prîmes la direction vers les collines de l'Arcadie. A la 5<sup>ème</sup> journée de notre départ de l'Acrocorinthe, nous apercevions du sommet des Montagnes de la Laconie, le charmante vallée de l'Eurotas ; puis à 5 heures du soir, le 24 Décembre, nous entrâmes dans la ville de Paléochori, située sur l'emplacement de l'ancienne Sparte. Nous cheminions lentement à la suite d'Antonio, dans l'unique rue de cette cité, au milieu du peuple, qui, selon l'usage oriental, jousait à ce moment de la douceur de son climat. Toute la population, hommes, femmes et enfants, se tenait à la porte des habitations. Ce peuple paraissait nous regarder avec intérêt ; et voici qu'un citoyen, dont la contenance et l'habillement annoncent une certaine aisance, se sépare de la foule, se dirige vers Antonio, et lui demande quels sont les messieurs qu'il a l'honneur de guider aux ruines de l'antique Lacédémone. Antonio lui répond que ce



sont des Français du Canada. Aussitôt ce citoyen, aux manières distinguées vient à moi, m'adresse la parole en français pour m'offrir l'usage de sa maison pendant notre séjour à Paléochori. Aussitôt son invitation acceptée, il élève la voix pour dire à tous ses concitoyens qu'il va jouir du bonheur de loger chez lui des Français du Canada : ceux-ci lui répondent dans un langage presque chantant : que les voyageurs soient heureux dans leur cité, qu'ils soient heureux dans leur voyage, qu'ils soient heureux dans le retour au milieu de leurs amis ! Puis, ce monsieur donne à Antonio l'ordre de nous guider à sa demeure, où il nous précède, par une voie de piéton, beaucoup plus courte. Il est chez lui, pour nous ouvrir la porte principale et nous installer dans un salon meublé. Alors seulement commence le cérémonial de l'étiquette de l'Orient.

Le maître disparaît un instant, et revient suivi de sa sœur, jeune personne de 17 ans, qui porte sur un plateau les sucreries, la gelée et l'eau froide, ainsi que les tasses au café : celles-ci contiennent d'avance le mélange de café et de sucre ; c'est le maître qui verse lui-même l'eau bouillante sur le café, et après un moment de repos, l'étranger est invité de le prendre. On peut, en attendant, goûter à la gelée, aux sucreries ou à l'eau froide. Le café pris, l'étranger n'a vu que la moitié du cérémonial exigé ; le maître disparaît de nouveau, en même temps que sa sœur, et revient portant à la main un *schibouch* de forme élégante et très-ancien ; c'est le calumet oriental, avec son tuyau long de 4 pieds et terminé par la boule d'Ambre jaune. La Demoiselle porte aussi un instrument de même genre ; mais tout neuf et orné d'un large ruban. Vous comprenez sans doute à qui devait être offert ce dernier calumet. Celui qui me fut présenté par le maître me parut tellement ancien que je voulus m'informer si ce n'était pas là le calumet du roi Ménélas, aux jours de la fameuse Hélène, dont le souvenir m'était rappelé par la présence de la jeune demoiselle. Le maître commet aussitôt l'indiscrétion de traduire pour sa sœur les paroles que je viens de lui adresser ; celle-ci s'empresse de me faire répondre qu'elle n'est pas surprise de rencontrer tant de bienveillance de la part de Princes aussi élevés que nous paraissions être à ses yeux. Je vis bien que le but de la jeune personne en m'adressant directement son compliment était, s'il m'est permis de me servir d'un terme de billard, de *curamboler* sur le jeune Monsieur dont j'étais à cette époque le Directeur.

Pendant la causerie que nous eûmes alors, j'appris que celui qui nous donnait l'hospitalité n'était rien moins que Son Honneur le maire de la cité ; et comme je lui fis connaître que j'étais un professeur de Philosophie, il s'empresse de faire savoir aux principaux citoyens qu'il avait chez lui un Philosophe. Le lendemain, jour de Noël, le juge en chef de la Cour Supérieure, et le 1er commandant militaire de la Place, vinrent me présenter leurs compliments. Son honneur, désireux de connaître la nature de ma Philosophie, me demanda, en présence de ces messieurs, la cause de l'existence de l'Univers. J'eus alors occasion de parler de la puissance créatrice de Dieu qu'avaient ignoré les grands Philosophes de l'antiquité ; tels que Platon et Aristote. Son honneur, qui selon les apparences, s'attendait à me voir développer quelque chose d'inouï

jusqu'alors, se contenta de faire une réflexion qui signifie, à peu près, que ma Philosophie ressemblait beaucoup à son Catéchisme.

Je vis que ce monsieur, qui d'ailleurs, avait un peu voyagé en Europe, était fortement imbu des idées modernes : il croyait que le Philosophe ne devait pas tant chercher la vérité que de montrer son talent, même son génie, par l'exposition d'aperçus nouveaux : c'est là le but de la fausse Philosophie du jour.

(A Continuer.)

## A QUOI SERT LA CONFESSION ?

R. D'abord, il faut qu'elle serve à quelque chose de bon, puisque c'est une institution divine, et que Dieu ne fait rien sans motif.

Mais, de plus, vous demandez à quoi sert la confession ? Confessez-vous, et vous verrez à quoi elle sert.

Vous verrez que cela sert à devenir bon, de mauvais que l'on est ; vous verrez que cela sert à se corriger de ses vices et à avancer à grands pas dans les vertus les plus héroïques.

A quoi sert la confession ? Demandez-le à cet apprenti, à ce pauvre enfant que de honteuses habitudes dégradent, et dont la flétrissure s'imprimait déjà sur son visage... Le voici tout changé au physique comme au moral. Qu'a-t-il donc fait ? Il s'est confessé, il se confesse... Avant il ne se confessait pas.

A quoi sert la confession ? Demandez-le à cet ouvrier naguère si libertin, si passionné pour le cabaret ; actuellement si chaste, si sobre, si rangé, si travailleur, devenu en peu de temps le modèle de ses camarades ! Certes, sa femme et ses enfants trouvent que la confession sert à quelque chose.

A quoi sert la confession ? Demandez-le à cette pauvre femme, accablée de misère, chargée d'enfants, maltraitée par son mari... Elle a voulu plusieurs fois, la malheureuse, aller finir ses peines dans la rivière... La pensée de Dieu et de ses enfants l'a retenue. Elle s'approche du confesseur... Je ne sais ce qu'il lui dit ; mais voici qu'elle rentre chez elle la paix dans le cœur, presque la joie sur le visage. Elle porte doucement ses peines ; elle souffre sans rien dire les duretés de son mari... Celui-ci s'étonne du changement, puis il admire, puis il aime, puis il imite. Comptez : un suicide de moins ; une mère conservée à six ou sept enfants ; un bon ménage, et une famille vertueuse de plus !

Après cette pauvre femme, c'est un serviteur qui depuis longues années, faisait des *petits profits* un peu hasardés, aux dépens de son maître. Un remords l'a troublé ; il va trouver le prêtre... Dès lors si son maître a l'œil à ses affaires, il pourra voir que la dépense diminue sans que le train de sa maison ait cependant baissé... Et il reçoit un jour un billet de quatre-vingt ou cent dollars d'une main inconnue.

Comptez : un coquin de moins ; peut-être la flétrissure du pénitencier épargnée à une honorable famille ; un honnête serviteur de plus.

A quoi sert la confession ? Demandez-le aux pauvres de telle commune. Le riche propriétaire du lieu les laissait dans leur misère ; il dépensait pour lui toute son immense fortune... Depuis quelque temps il se confesse... et le voici devenu le père des malheureux ; il va



an-devant de leurs privations... Ils trouvent, *ces pauvres gens*, que la confession sert à quelque chose!

La confession, *c'est le secret de la vertu.*

C'est elle qui rend, qui conserve la paix du cœur, sans laquelle il n'y a pas de bonheur.

C'est elle qui prévient une foule de crimes et de malheurs.

C'est elle qui relève le pauvre pécheur que sa faiblesse a séparé de Dieu! C'est elle surtout qui console le mourant prêt à paraître devant son Dieu et son juge!

Quel changement on verrait partout, si tout le monde se confessait, sincèrement et sérieusement, comme on doit le faire!

Les lois et la police n'auraient plus guère à s'exercer. Il y aurait dans cette seule loi de l'Église: "Tous tes péchés confesseras, à tout le moins une fois l'an," de quoi régénérer la terre toute entière et arrêter toutes les révolutions.

Jugez donc de l'arbre par ses fruits.

Il en est de la confession comme de toute la religion; ELLE N'A POUR ENNEMIES QUE LES PASSIONS.

Nous prions les Messieurs qui ont bien voulu favoriser la circulation de l'*Echo* auprès de leurs amis de recevoir ici nos sincères remerciements: Mais nous devons un témoignage tout particulier de reconnaissance au vénérable Monsieur qui nous a fait l'honneur de nous écrire la lettre suivante. Fidèle à notre engagement, nous le prévenons que nous lui avons envoyé 2 copies de la vie de M. Prévost. Nous ne doutons point que cet exemple ne soit suivi par la plupart des membres de ce clergé canadien toujours si dévoué aux intérêts du pays et à la propagation des saines doctrines.

Acton Vale, 25 Janvier, 1865.

Monsieur,

J'ai recommandé l'*Echo* à plusieurs de mes amis et j'espère pouvoir vous procurer un bon nombre d'abonnés, d'ici au 1er Février. Je vous envoie une liste de ceux qui m'ont payé leur abonnement. J'enverrai cet argent que j'ai en main à M. Sénécal par M. N. qui doit aller à Montréal la semaine prochaine.

Veuillez envoyer l'*Echo* (les deux numéros qui ont paru) à ceux dont je vous transmets les noms.

Cet envoi sera un bon moyen de propager au milieu de nous votre excellent journal destiné à s'opposer une digue aux mauvaises brochures que l'on cherche à répandre de toutes parts.

Votre dévoué serviteur,

N. E. RICARD, ptre.

— Nous lisons dans le *Courrier de St. Hyacinthe* d'hier:

"L'hon. M. Laframboise a fait don aux Sœurs de l'Hôtel-Dieu de la maison, sur la rue Concorde, dans laquelle ces dames tiennent un ouvroir, où les femmes pauvres trouvent de l'occupation, lorsqu'elles n'en ont pas ailleurs.

"L'emplacement et la maison peuvent valoir \$700, croyons-nous.

"Cet acte fait certainement honneur à l'esprit de générosité dont M. Laframboise, du reste, a toujours fait preuve envers les pauvres de notre localité."

— Nous regrettons beaucoup de n'avoir pu insérer dans ce numéro l'Encyclique de notre Saint Père le Pape, ainsi que la biographie si intéressante de Mgr. Bédini et la continuation de l'*Etude* historique sur Champlain. En voyant le portrait de M. de Salaberry nous n'avons pu nous dispenser de relater aussi brièvement que possible les principales phases de la vie du héros Canadien. Ce n'est pas notre faute à nous si cette vie a été tellement bien remplie qu'elle a rempli les colonnes de notre journal.

— On avait dit dans tous les temps: "Faisons du bien à qui nous aime et du mal à qui nous hait: voilà la loi, le cri de la nature."

Arrive Socrate qui change ce précepte et qui dit: "Faisons du bien à nos amis, et ne faisons point de mal à nos ennemis."

Sagesse humaine, tu n'iras pas plus loin, voilà tes bornes posées par ton oracle, le plus sage d'entre les sages même.

Socrate le premier a défendu la *vengeance*; Jésus-Christ seul a ordonné l'*amour*! — (CAMBACÉRÈS)

INGRATITUDE PUNIE. — Il y avait dans la ville d'Athènes des juges chargés de punir les *ingrats*; mais c'était une chose si rare qu'ils n'avaient rien à faire. Ennuyés d'aller tous les jours à leur tribunal sans y trouver jamais personne; ils finirent par mettre une cloche à la porte de leur maison, afin qu'on pût la sonner lorsqu'on aurait besoin d'eux. On lut si longtemps sans sonner cette cloche que l'herbe qui croissait à la muraille s'entortilla avec la corde.

Or, il arriva qu'un citoyen voyant son cheval trop vieux pour pouvoir travailler à l'avenir, et ne voulant pas le nourrir *sans rien faire*, il le mit hors de son écurie. Ce pauvre animal errant donc par les rues passa par hasard près de la maison des juges dont nous avons parlé, et apercevant de l'herbe à la muraille, il chercha à s'en nourrir.

NAIVETÉS.—La *Théière qui n'est pas perdue*.—Un matelot à bord d'un vaisseau, ayant eu le malheur de laisser tomber dans la mer une théière d'argent, alla trouver le capitaine et lui dit: "Capitaine, peut-on dire d'une chose qu'elle est perdue, lorsqu'on *sait* où elle est."

— Non, mon ami,

"En ce cas là, votre théière n'est pas perdue, car je sais qu'elle est au fond de la mer."